

Permanences Elus

Monsieur Le Maire
Sur RDV

Maryvonne JAFFREZOU
Travaux, Voirie, Finances et
Personnel
Lundi de 10h à 12h

Danielle SAMSON
Affaires Sociales et
Vie Associative
Lundi et jeudi de 14h à 16h

Alain BACCON
Ports et Vie Culturelle
Mardi de 10h à 12h

Sandrine MANUSSET
Urbanisme , PLU,
Communication
Sur RDV

Patrick FRANCHIN
Enfance / Jeunesse et
Petite Enfance
Mercredi de 10h à 12h

**Anne-Marie DROUGLAZET -
BERNARD**
Affaires Scolaires et Péricolaires
Le 1er Jeudi du mois
de 10h30 à 12h

Marylène CROGUENNEC
Sentiers et cadre de vie
Sur RDV

Infos Mairie

Heures d'ouverture
Du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 12h45 à
16h45
Samedi
de 10h à 11h30
Tél : 02.98.06.81.23

Directeur de la publication:
Le Maire, Albert HERVET



L'Edito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

2015 s'en est allé. Mais le changement d'année ne suffit pas à résoudre les problèmes de notre société et chacun sait qu'ils sont nombreux.

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année, malgré l'ambiance générale créée par les événements nationaux très douloureux. Localement nous sommes encore épargnés par ces gros tumultes. Sachons le reconnaître, en profiter et relativiser nos petites misères, sans oublier cependant de partager la peine de nos amis et voisins plus ou moins éloignés.

En guise de bref bilan, vous avez pu constater le bon fonctionnement de la crèche/multi accueil qui affiche presque complet à l'issue d'une année d'ouverture, l'avancée de la réflexion sur le PLU, la réalisation de la voie cyclable vers Raguénez, du ponton de Kerdruc....pour ne citer que les réalisations les plus visibles.

Merci pour la grande générosité que vous avez manifestée à l'occasion du Téléthon et de la collecte pour la banque alimentaire. Cette dernière a permis de récolter 30% de dons de plus qu'en 2014.

Merci aussi aux associations d'avoir animé avec succès, pour le plaisir de nos visiteurs, notre belle commune, même quand la météo n'était pas très favorable.

Une nouvelle année s'ouvre à nous, j'adresse à tous les névéziennes et névéziens les meilleurs vœux de la municipalité pour 2016.

Bonne année.

Albert HERVET



Affaires sociales

Semaine bleue : Petite fréquentation pour l'après-midi jeux " le Foutumot" à Névelz le 13 octobre; 30 personnes (nous comptons sur 50). Deux EHPAD ont fait le déplacement : Pont-Aven et Rosporden.

L'animatrice, Mme Guillerm s'est adaptée à ce public et nous avons passé un bon moment. Les lectures de la bibliothèque pendant le goûter ont été également bien appréciées.

Collecte de la banque alimentaire : Le dernier week-end de novembre, 1230 kg de denrées ont été récoltés. Merci aux névéziens pour leur générosité. Merci aussi aux bénévoles et aux commerces participants.

Colis de Noël : 225 colis distribués sur la commune et 27 dans les maisons de retraite.

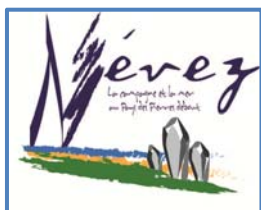
La vie associative

Forum des associations : Bonne participation pour cette 1ère réédition. 26 associations ou entreprises d'activités de loisirs ont tenu des stands pour répondre aux visiteurs. L'affluence a été régulière tout au long de la matinée. Une reconduction est prévue en septembre avec l'espoir de voir d'autres associations rejoindre cette manifestation.

Téléthon: En raison des élections, les animations ont eu lieu du 12 au 15 novembre ainsi que le 29 novembre. Certaines animations ont pâti de ce changement de date. Moins de monde pour la course à pied et la vente de papier cadeau. Par contre succès pour les crêpes, le repas, la vente d'huîtres et le fest-deiz. Plus de 5000€ seront reversés à l'AFM.



Danielle SAMSON



Service ports et mouillages - Tarifs

Cadre de vie

Tarifs port de plaisance année 2016 TTC						
Catégorie tarifaire	Forfait annuel	Forfait saisonnier	Hivernage	Semaine saison	Semaine hors saison	Forfait journalier saison
> à 3,99m	166,00	153,00	101,00	23,00	9,00	5,00
4 à 4,99m	215,00	199,00	132,00	30,00	11,00	6,00
5 à 5,99m	266,00	247,00	166,00	37,00	13,00	8,00
6 à 6,99m	322,00	294,00	209,00	44,00	15,00	9,00
7 à 7,99m	395,00	374,00	254,00	56,00	19,00	11,00
8 à 8,99m	475,00	450,00	306,00	68,00	23,00	14,00
9 à 9,99m	560,00	527,00	362,00	79,00	27,00	16,00
10 à 10,99m	640,00	603,00	423,00	90,00	31,00	18,00
11m et +	726,00	686,00	487,00	101,00	35,00	20,00

Pêcheur professionnel	130,00 HT
Coefficient multicoque	1,5
Coefficient filière 110 Kerdruc	0,5
Coefficient place ponton Port-Manec'h	0,5
Amarrage au quai neuf	6,00 TTC/jour
Platin d'échouage	9,00 TTC/jour
Borne électricité et eau	4,00 TTC/jour

Amarrage au quai neuf et platin d'échouage gratuit pour les titulaires pour 5 jours consécutifs ou non et par année sous réserve d'accord du bureau du port.

La longueur hors tout prise en compte est la longueur de coque à laquelle s'ajoute celle des appareils fixes et mobiles (moteur hors bord, delphinière, bout-dehors etc...).

Nous devons tous féliciter les services sentiers et espaces verts pour leurs efforts; ce sont eux qui travaillent beaucoup pour l'embellissement de la commune de Névez. La mise en valeur de tous les sentiers, du petit patrimoine (lavoirs, fours, chapelles, fontaines, etc...), le fleurissement du bourg et des villages s'améliorent. Nous espérons être classés en 2016 dans le concours départemental des « Villages Fleuris ».



Névez devient une destination très appréciée de tous les randonneurs. Il nous reste beaucoup à faire. Les acquisitions de terrains sur Corn-Loch – Tahiti sont finalisées, cela permet de créer un sentier de randonnée mais aussi deux aires naturelles pour l'accueil des Névéziens et des touristes. Dès janvier nous travaillerons avec le Conservatoire du Littoral pour aménager et sécuriser ce secteur.

Nous n'oublions pas le côté campagne et remettons en état les chemins communaux du Nord-Est et Ouest de la commune. Une nouvelle liaison est prévue avec la commune de Trégunc. Les sentiers « manquants » au bord de l'Aven ne peuvent être créés par la commune, c'est le domaine de la DDTM (ex-services de l'équipement). Nous devons donc attendre... Pour l'été prochain des panneaux explicatifs seront placés sur les sites remarquables.



Dans le cadre de l'élaboration du PLU, des Névéziens se sont spontanément proposés pour nous fournir la liste du petit patrimoine de leur quartier, la liste complétée permettra au minimum de surveiller nos « trésors ». Nous ne manquons pas d'idées mais nous nous heurtons trop souvent à des lenteurs administratives et aux budgets de plus en plus serrés.

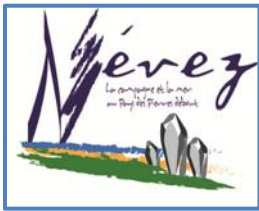


Frelons asiatiques:

C'est CCA, dans les prochaines semaines, qui doit gérer ce problème. Pour le moment, il faut contacter la mairie.

Orange et la 4G:

L'opérateur ORANGE installe la 4G à Névez, cela peut poser problème car deux bandes de fréquence seront ouvertes simultanément (800MHZ et 2600 MHZ). Leur utilisation est susceptible de créer des perturbations de la réception de la TNT. Il est mis en place un centre d'appel au 09 70 81 88 18 (prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h à 19h). Orange prendra à sa charge la résolution des perturbations. Dans un immeuble, réception TNT collective, alerter le syndic qui prendra contact avec le centre d'appel de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).



Névez

Informier, Partager, Participer

Rappel à la population !

Service Voirie – Travaux

2015 : Effacement des réseaux à Kercanic, impasse de la Cité et route de Saint-Philibert.

180 000€ de travaux de voirie ont été effectués : bande cyclable, « Emulsion Coulée à Froid » à Kerrun et Pont-Coat . Bitumage à Kerhas, Hent Sabl et Impasse de Pont-Coat.



2016 : Effacement des réseaux du rond point de la gare à la fin de la rue de l'Atlantique.

Assainissement:

Etude géotechnique et topographique ; choix de l'entreprise en juin-juillet 2016. Démarrage des travaux courant octobre.

Maryvonne JAFFREZOU

De la crèche à la maternelle, il n'y a qu'un pas

Pour la première fois, l'école maternelle a proposé une intégration en douceur de ses futurs petits. Par deux fois, deux enfants de la crèche accompagnés par la directrice adjointe ont passé la matinée dans la classe des petits. Après une appréhension toute légitime, ils ont fait connaissance avec leurs nouveaux camarades et leur nouvelle maîtresse. Ils ont aussi découvert la grande classe, les divers ateliers, la cour et surtout la salle de motricité où un parcours d'agilité était installé. D'autres futurs élèves, ceux-ci accompagnés des parents ont aussi fait leur intégration et tout ce petit monde fréquente maintenant régulièrement et sereinement la classe des petits.



Les deux autres classes sont maintenant engagées dans un vaste projet autour de l'image, le mouvement et la vidéo. Chaque jeudi, les élèves de moyenne et grande sections travaillent avec Sébastien Jantzen, plasticien vidéaste, qui les fait manipuler et décrypter les images. Les enfants sont filmés dans des improvisations de danse et ils participent ensuite au montage des séquences. Une présentation au public est déjà prévue le 21 avril.

Gérard LE DOUDIC(enseignant à l'école maternelle)

Il est strictement interdit par la loi de déposer des ordures, déchets, etc... sur les lieux publics ou privés.

Code de l'environnement:

Les déchets sont définis par l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement. L'article L 541-2 du code de l'environnement prévoit en ce sens une obligation générale pesant sur les producteurs et détenteurs de déchets.

Les textes sont regroupés aux articles R 541-76 à R 541-85 du code de l'environnement.

Article R632-1 du code pénal:

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

Pour tous renseignements s'adresser à la police municipale.

Collecte des déchets encombrants:

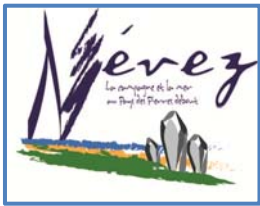
Pour l'année 2016, les collectes des déchets encombrants se feront le 19 avril, le 02 août et le 03 novembre. Il faut impérativement s'inscrire auprès du service déchets de CCA au 02 98 50 50 17.

Urbanisme – P.L.U

La 7e réunion publique a eu lieu le 8 décembre dernier, pour présenter l'état d'avancement du PLU. Le sujet principal portait cette fois-ci sur le projet de zonage sur lequel travaillait la commission d'urbanisme depuis septembre. Comme à l'accoutumée, après une ouverture conduite par Monsieur Le Maire, la séance a été menée par l'adjointe à l'urbanisme et écoutée attentivement pendant une heure et demie, par une centaine de personnes.

En introduction, deux satisfactions ont été soulignées. La première satisfaction est le respect du planning avancé pendant les élections, avec la reprise du dossier en 2014 par l'équipe actuelle, quasiment à l'état d'ébauche malgré un lancement de la révision du POS en PLU en 2004.

La deuxième satisfaction tout aussi importante, est le suivi continu du dossier par les habitants. Au cours des 18 mois écoulés, chaque réunion publique a été suivie par une centaine de personnes à chaque fois.



Névez

Informer, Partager, Participer

L'estimation du nombre total de participants aux réunions publiques est de 300 personnes sans double compte. Ce résultat montre la place, aujourd'hui acquise, de la concertation. Les interventions des participants ont montré leur intérêt d'appréhender la complexité de ce dossier au-delà des seuls intérêts fonciers particuliers. A cela, il faut ajouter la concertation également établie avec tous les services concernés par l'urbanisme : la commission d'urbanisme composée de 6 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition, les adjoints, les services concernés, CCA, la DDTM, mais aussi la CCI, la Chambre d'agriculture et d'autres instances.

L'exposé a été organisé autour de 3 points pour que chaque personne présente puisse comprendre à la fois les enjeux de la réalisation d'un PLU et donc les décisions publiques qui sont prises dans ce cadre.

Pour commencer, ont été rappelées les 5 orientations de développement et d'aménagement retenues dans le PADD et déjà présentées (4 pages) dans le dernier bulletin municipal. C'est à partir de ce document que va se décliner le plan d'investissement de la commune dès cette année, avec nos différents partenaires dont CCA (construction des logements publics, développement du réseau de transport public, de pistes cyclables, etc...). Quelques exemplaires du PADD sont encore disponibles en mairie.

Le deuxième point abordé a été le cadre réglementaire soulignant l'impact du SCoT approuvé en 2013 par la municipalité précédente, avec plusieurs contradictions fortes qui s'imposent à nous aujourd'hui. Hors du bourg, les 3 secteurs retenus pour l'extension urbaine (Port Manec'h, Raguénès et Kerdruc) sont situés sur les espaces écologiquement les plus fragiles de la commune, les plus éloignés du bourg et les plus chers du point de vue des prix du foncier et de l'immobilier. Ceci est en contradiction avec les besoins de préservation du patrimoine naturel de la commune, du développement des modes de déplacement doux et de l'accueil de nouvelles familles.

La réunion s'est clôturée par la présentation du projet de zonage décomposé en « zones naturelles », « zones agricoles », « zones urbaines » et « zones à urbaniser ». Le projet de zonage est disponible en mairie, au service d'urbanisme. Il s'agit du projet de zonage autour duquel un certain consensus a été établi entre les différents services de l'Etat impliqués et qui auront à donner leur accord ou désaccord sur le dossier final. Pour rappel, cette version dépasse quelque peu les contraintes fixées par le SCoT avec néanmoins toutes les contradictions évoquées précédemment. Un cahier est disponible pour enregistrer toutes les remarques.

Il reste à peu près une année de travail avec une dernière réunion publique au printemps 2016, une enquête publique probable à l'automne 2016 et une approbation en conseil municipal en décembre 2016. Les réunions de la commission d'urbanisme recommencent en janvier.

Concertation et démocratie :

L'un de nos engagements pris pendant la campagne a été justement de faire de la concertation, un outil majeur au cœur de la gestion de la vie municipale, c'est-à-dire de vous donner une information et une explication des décisions publiques les plus claires et directes possibles. C'est un engagement primordial que nous tenons dans le suivi des dossiers délicats tels que le PLU, à travers la tenue régulière de **réunions publiques**. C'est un engagement de chaque semaine, à travers la **permanence hebdomadaire de chaque adjoint**. Pour suivre les dossiers engagés et comprendre les décisions prises, nous vous invitons à venir suivre les débats « en direct » des **conseils municipaux qui sont publics**, pour comprendre les positions et argumentations des uns et des autres, en complément de l'éclairage apporté dans la presse. Les comptes-rendus des délibérations municipales sont mises en accès libre en mairie dans des classeurs, après réception du contrôle de légalité de la Préfecture. Les deux autres supports d'information sont le **panneau d'affichage**, installé en cœur de bourg, et le **site internet** aujourd'hui en cours de refonte pour une mise à jour profonde du site officiel de la commune. Le nouveau site devrait être opérationnel au cours du 1^{er} trimestre 2016 en prolongement du renouvellement du logo de Névez pour un usage plus dynamique et plus actuel, entre campagne et mer. La démocratie pour nous, c'est aussi la possibilité d'expression des différentes opinions élues. Dans ce sens, nous avons souhaité ouvrir le présent bulletin municipal aux élus de l'opposition alors que rien ne nous y oblige. Dès à présent, une colonne du bulletin municipal est laissée à la libre expression de l'opposition.

Sandrine MANUSSET

Le mot de l'opposition :

Accueil petite enfance: Nous tenons à préciser que la cuisine construite à la crèche a été réalisée par la majorité actuelle pour un montant de 150 000 euros (montant communiqué durant le conseil municipal). A suivi le recrutement d'un cuisinier, pour 12 très jeunes enfants, induisant un surcoût de charge de personnel de 30 000 euros annuel. Pourquoi cette cuisine ? De surcroît, située à proximité de celle existante à l'école publique et bien équipée.

Les charges de personnel: Nous sommes consternés par le nombre de recrutements effectués par la nouvelle majorité. Le nombre d'employés communaux est passé de 32 à 51, ce qui représente un coût supplémentaire de 500 000 euros par an. Somme élevée qui vient impacter les investissements à venir.

Le projet Kertréguier: En matière économique, un dossier sur le domaine de Kertréguier pour sa transformation en complexe touristique n'a pas été suivi par la municipalité actuelle. Pourtant ce projet devait créer des emplois, du travail pour les artisans de Névez. 13 millions d'euros d'investissement étaient programmés. Nous ne comprenons pas une telle position de la majorité ! La commune ne prenait aucun risque financier, et de plus les investisseurs étaient contraints de réaliser à leur frais l'assainissement collectif dans le secteur de Kertréguier pour un montant d'environ 150 000 euros.